



Bourses de collège ATTENTION

publié le 12/09/2019

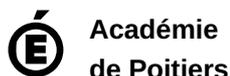
Depuis la rentrée 2017, la demande de bourse de collège en ligne est généralisée à tous les collèges publics de toutes les académies et intégrée au portail Scolarité Services.

Les comptes TÉLÉSERVICES (ATEN), nécessaires à cette procédure d'inscription, seront remis aux nouveaux élèves dès la rentrée.

Pour procéder à cette inscription, il vous faut passer par : <https://teleservices.ac-poitiers.fr>

Toutefois, pour les situations particulières, vous pouvez retirer un exemplaire papier auprès du secrétariat du collège.

ATTENTION A LA DATE : IL FAUT IMPERATIVEMENT QUE LA DEMANDE SOIT FAITE AVANT LE 17 OCTOBRE 2019. Aucune demande ne sera prise en compte au-delà de cette date.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.